

05 sep 2021 -19:08

Appartient à Conseil des ministres du 4 septembre 2021

Rapport du monitoring fédéral du risque de dépassement des crédits de personnel

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter et de la secrétaire d'État au Budget Eva De Bleeker, le Conseil des ministres a pris acte des résultats du monitoring du risque de dépassement des crédits de personnel pour 2021 et 2022 sur la base des données salariales de mai 2021.

La circulaire 690 du 29 janvier 2021 prévoit la réalisation d'un monitoring du risque de dépassement des crédits de personnel en 2021 et 2022 et des enveloppes de personnel de 2021 et 2022 dans les groupes suivants :

- Groupe 1 : les SPF et SPP
- Groupe 2 : les organismes administratifs publics et les services administratifs à comptabilité autonome
- Groupe 3 : les institutions publiques de sécurité sociale (IPSS)
- Groupe 4 : la Police fédérale
- Groupe 5 : la Défense

Le Conseil des ministres a pris acte des résultats du monitoring du risque de mai 2021, qui sont également disponibles pour les SPF et SPP, les OAP et services administratifs à comptabilité autonome, les IPSS, la Police fédérale et la Défense.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Alban Brian
Porte-parole (FR)
+32 470 70 17 99
alban.brian@desutter.fed.be

Tobias Daneels
Porte-parole (NL)
+32 486 14 88 13
tobias.daneels@desutter.fed.be

Eva De Bleeker, secrétaire d'État au Budget et à la Protection
des consommateurs

Tour des Finances

Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 792 99 06

<https://debleeker.belgium.be>

info.debleeker@just.fgov.be

Bavo De Mol

Porte-parole

+32 476 60 08 91

bavo.demol@just.fgov.be